



## Sauveteur secouriste du travail SST

### Objectifs

- Acquérir les connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de premiers secours dans le monde du travail.

### Programme

#### Théorie :

- Le sauveteur secouriste du travail : son rôle et l'articulation de son action avec les autres acteurs de la prévention en entreprise. Savoir examiner pour protéger, secourir, prévenir, alerter ou faire alerter, informer.
- Rechercher les risques persistants pour protéger : appréhender le concept de danger, identifier les dangers pour protéger la victime, analyser l'environnement, sans se mettre soi-même en danger.
- Repérer les personnes potentiellement en danger, etc.
- Examiner rapidement la victime pour alerter : savoir si sa vie est menacée, en cas de pathologies multiples, les prioriser, définir le moment opportun pour transmettre le message d'alerte et définir les informations importantes à délivrer. Organiser l'accès des secours.
- Secourir : déterminer l'action à mettre en œuvre selon que la victime saigne abondamment, s'étouffe, se plaint de sensations pénibles, de brûlures, d'une douleur qui empêche certains mouvements, d'une plaie qui ne saigne pas abondamment, ne répond pas mais respire, ne répond pas et ne respire pas.

#### Pratique (le stagiaire sera face à différentes mises en situation d'accidents selon) :

- Les risques spécifiques de l'entreprise
- Les attentes des stagiaires
- Les demandes du médecin du travail

### Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel
- Apports théoriques et pratiques
- Exercices pratiques sur site
- Mises en situation

### Modalités d'évaluation des acquis

- Évaluation individuelle

### Validation

- Remise d'un livret à chaque stagiaire et attestation individuelle de formation.

### Rappel de la législation

#### Article R 4224-15

Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence. Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers.

#### Article R 4224-16

En l'absence d'infirmiers, ou lorsque leur nombre ne permet pas d'assurer une présence permanente, l'employeur prend, après avis du médecin du travail, les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades.

Circulaire 289 du 1er juin 2002 : Il est souhaitable de doter chaque établissement d'un secouriste pour dix personnes

## Preventech Formation



**Durée**  
2 jours



**Quantité**  
4 à 10 max.



**Prérequis**  
Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à cette formation.



**Personnel concerné**  
Personnel désigné ou volontaire pour porter secours en cas d'accident.



**Intervenants**  
Un consultant en santé au travail



**Type**  
Intra-entreprise



**Prix**  
1 600 € HT par groupe + 5€ par livret pour chaque personne.

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilités réduites, en situation d'handicap visuel, auditif ou mental. Veuillez nous contacter afin que nous puissions aménager et adapter votre formation.



Nous nous engageons à vous recontacter sous 72h ouvrées pour définir ensemble des dates de déploiement des formations.